

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 23

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 8

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe GARCIA (Représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS : 2

M. Jérôme POUGNAND, M. Pierre PUCHOUAU, **Adjoint**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

16 – 13 avril 2023

16. Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget annexe camping et port de Moissac

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-et suivants, L. 2311-5 et R. 2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Camping et Port de Moissac,

Vu la délibération du 13 avril 2023 portant approbation du Compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget annexe Camping et Port de Moissac,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 6 avril 2023,

Considérant que le compte administratif 2022 du budget annexe Camping et Port de Moissac fait ressortir les résultats suivants :

Ø	Résultat de la section de fonctionnement à affecter :	
o	Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	-1 406,38 €
o	Résultat reporté N-1 :	-1 368,93 €
→	Résultat de clôture à affecter :	-2 775,31 €
Ø	Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :	
o	Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	-382 961,06 €
o	Résultat reporté N-1 :	556 165,89 €
→	Solde d'exécution d'investissement cumulé :	173 204,83 €
	Restes à réaliser d'investissement (RAR) au 31 décembre 2022 :	
o	Recettes	0,00 €
o	Dépenses :	26 703,85 €
→	Balance des RAR (recettes – dépenses) :	-26 703,85 €
	_ Excédent de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :	
o	Rappel : solde d'exécution d'invest. cumulé :	173 204,83 €
o	Rappel : Balance des restes à réaliser :	-26 703,85 €
→	Excédent de financement d'investissement :	146 500,98 €

Au vu des éléments ci-dessus, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 25 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

CONSTATE que la clôture du résultat 2022 fait apparaître :

- | | |
|--|--------------|
| ➤ Un excédent de fonctionnement : | 2 775.31 € |
| ➤ Un excédent de financement en investissement : | 146 500.98 € |

DECIDE de reprendre et d'affecter le résultat de clôture 2022 du budget annexe Camping et Port de Moissac au Budget Primitif (BP) 2023 comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| - Report du résultat de fonctionnement
(Dépenses de Fonctionnement y compris le D 002) : | 2 775.31 € |
| - Report du solde d'exécution d'investissement
(Recettes d'Investissement y compris le R 001) : | 146 500.98 € |

Pour copie conforme
Moissac, le 17 avril 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :